

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un mars à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2018

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, Mme Charlotte DEBOSQUE, M. Joseph SANSONE, M. Thomas DESMETTRE, Mme Sandrine DUCRET-DELSALLE, M. Bernard DEKETELAERE, Mme Michèle DELSALLE, M. Benjamin HUS, Marie CHAMPAULT, Adjoint.

Mme Christiane DEVIAENE, Mme Ariane FRUIT, M. Hubert COUVREUR, Mme Marie-Joëlle WATINE, M. Christian MAUCONDUIT, Mmes Maryse DESTOBÈRE, Florence GOSSART, Fabienne BURLOT, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mme Anne-Sophie TOULEMONDE, M. Pascal GHEYSENS, Mme Véronique HOSTI, MM. Sébastien GREC, Jérémie STELANDRE, M. Romain KALLAS, Mme Germaine HERVEIN, M. Guy HALLE, MM. Daniel COMPERE, Bernard BATAILLE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Emmanuelle DUPREZ (pouvoir à Mme TOULEMONDE), M. Oscar DURAND (pouvoir à M. STELANDRE), Mme Anne COLLOT (pouvoir à M. HALLE).

Absent : M. Bruno DELEMARLE.

M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le MAIRE : La séance est ouverte. Le procès-verbal de la dernière réunion appelle-t-il des remarques particulières ?
Le procès-verbal de la séance du 7 Février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède au compte-rendu des décisions suivantes :

9 Janvier 2018 – Décision portant contrat de maintenance annuelle de logiciels avec la société I.N.M.C. IDEATION INFORMATIQUE à Villers Bretonneux pour un montant annuel de 2 300 euros HT (2 760 euros TTC) à compter du 1er Janvier 2018 pour une durée d'un an renouvelable deux fois maximum.

7 Février 2018 – Décision portant contrat d'entretien des orgues des églises Saint Germain et Saint François avec la société DELMOTTE à Tournai (Belgique) pour un montant annuel de 860 euros HT pour chaque église et 460 euros HT en cas d'intervention ponctuelle pour l'accord du jeu d'anches à compter du 1er Janvier 2018 pour une durée d'un an.

14 Février 2018 – Décision portant marché de maîtrise d'œuvre pour l'effacement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public rue Suzanne Lanoy Bliin avec la société AXESS BET à Bondues pour un montant de 8 330 euros HT (9 996 euros TTC) à compter de la notification au titulaire et jusqu'à la fin de la période de garantie des travaux.

16 Février 2018 – Décision portant marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en esthétique des réseaux rue Franklin Roosevelt avec la société AXESS BET à Bondues (mandataire du groupement) pour un montant d'honoraires de 17 400.00 euros HT (20 880.00 euros TTC), soit 2.9 % du montant prévisionnel des travaux, à compter de la notification au titulaire et jusqu'à la fin de la période de garantie des travaux.

1-Compte de gestion 2017 Budget principal Ville

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes présentés,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il vous est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.

M. HUS, Rapporteur : Le compte de gestion qui est tenu par le trésorier public est en tous points conforme au compte administratif de l'exercice 2017 et donc il n'appelle pas d'observations particulières. Nous sommes appelés à délibérer sur ce premier point avant la présentation du compte administratif.

M. le Maire : Pas de question particulière ? Je rappelle quand même que le compte de gestion c'est le compte qui est établi par Monsieur le trésorier de la trésorerie générale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

2-Compte administratif 2017 budget principal Ville

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Il est présenté au Conseil Municipal le compte administratif 2017 du budget principal.

M. HUS, Rapporteur : Cette présentation du compte administratif sera également liée à la présentation du budget primitif de l'exercice 2018 puisque pour la troisième année consécutive nous avons la possibilité de par la tenue des comptes de vous proposer ces deux éléments, ces deux documents budgétaires en même temps. Alors, dans ce cadre-là l'objectif est bien de suivre finalement la procédure qui a été entamée lorsque nous nous sommes vus il y a un peu moins de deux mois en conseil municipal pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Ces orientations budgétaires fixaient donc un cadre général d'objectifs, de tendances en matière budgétaire, maintenant nous pouvons confronter cela à la lumière à la fois du réalisé 2017 mais également de nos projets pour 2018. Pour ce qui est de la présentation de ces documents budgétaires de façon assez classique, nous vous rappellerons quelques éléments introductifs, avant évidemment d'entrer dans l'équilibre général à la fois de ce

compte administratif mais également de ce budget primitif. Et enfin, nous rappellerons qu'il y a 5 missions sanctuarisées au sein de cette ville et que nous avons encore, que ce soit pour le compte administratif 2017 comme pour le budget 2018, un certain nombre de crédits de manière significative qui sont inscrits sur ces missions sanctuarisées. Je vous rappelle également que naturellement tout cela s'insère dans un cadre budgétaire, dans un calendrier qui est précis, qui est fixé par la loi. Je vous le disais, nous nous sommes vus ici même il y a moins de 2 mois pour évoquer ensemble les orientations budgétaires de l'exercice 2018, nous sommes aujourd'hui dans la présentation du budget de l'année, le budget primitif 2018 et nous proposons également l'analyse, la présentation du compte administratif 2017, le CA 2017 qui vous propose à la fois en recettes et en dépenses l'exact réalisé de ce qui a pu être constaté, avec d'ailleurs le Trésorier comme on le citait à l'instant, pour l'exercice budgétaire de l'année antérieure. Un petit élément aussi d'information, vous le savez Monsieur le Maire est ordonnateur et par délégation il est à la fois le gardien de la bonne utilisation des crédits que vous avez votés lors du budget primitif et puis il s'assure également de la collecte des recettes. Et donc, c'est par délégation que je présente, en son nom, le compte administratif, c'est le document produit par la ville. Et puis il y a le compte de gestion, le comptable public qui est un fonctionnaire de l'Etat qui lui vient également s'assurer qu'il y a bien une bonne exécution des dépenses et des recettes et qui tient un document en parallèle du compte administratif, c'est le compte de gestion. Et évidemment les 2 documents in fine, lorsqu'on boucle l'exercice 2017 doivent être strictement identiques sinon il y a un problème à la fois de véracité mais également de sécurité financière pour la ville. Heureusement et comme je vous le disais lors de la précédente délibération, nous sommes en tous points analogues que ce soit pour le compte administratif et le compte de gestion. Très rapidement également il est toujours bon de rappeler un peu le contexte national et notamment de nos prévisions pour 2018 puisque cela a un impact direct sur un certain nombre notamment de recettes et de dépenses pour une collectivité comme Mouvaux. D'abord, s'agissant de la situation économique, nous voyons une reprise qui est nette de la croissance économique avec un produit intérieur brut qui devrait progresser de 1,7 % selon l'INSEE, un déficit public qui lui serait sous la barre des 3 % à 2,6 et un taux de chômage également attendu pour mi 2018 à 9,4 %. Surtout, ce que l'on constate en 2018, c'est qu'il y a à nouveau des marges de manœuvre qui semblent se dégager de manière très générale au niveau des collectivités territoriales. Notamment l'épargne brute qui est un élément essentiel de financement de nos investissements, que ce soit pour les collectivités, pour Mouvaux également, cette épargne brute a tendance à se reprendre alors que, jusqu'à présent, elle diminuait. L'investissement, de manière assez mécanique, puisque la reprise de l'épargne brute est constatée, l'investissement devrait également rester dynamique y compris pour le bloc communal avec 4,4 %. Et puis, le recours à l'emprunt mécaniquement diminuerait également puisque les marges de manœuvre sont en train de se reconstituer pour les collectivités territoriales et c'est moins 2,5 milliards qui sont prévus en 2018 pour les collectivités en recours à l'emprunt. Attaquons maintenant l'équilibre général à la fois en compte administratif 2017 et pour le budget 2018 qui vous donne vraiment la continuité pour ces deux documents. D'abord en section de fonctionnement nous avons des recettes qui au BP 2018 sont de 13,5 millions d'euros, vous voyez que par rapport au compte administratif 2017 nous sommes sur une légère diminution d'un peu plus de 200 000 euros. Et si vous êtes d'accord, d'ici quelques minutes nous irons analyser précisément les recettes de la section de fonctionnement et nous constaterons qu'il y a effectivement des variations qui expliquent cette petite diminution. Vous voyez que s'agissant des dépenses également de compte administratif 2017 à BP 2018 nous avons également une petite variation et évidemment à ce stade il est important, et c'est pour cela que nous le rappelons, en compte administratif 2016 comme en BP 2017 il faut comparer ce qui est comparable. On a dans la représentation qui vous est proposée à la fois une analyse du compte administratif 2016 et donc du compte administratif 2017 puis du BP 2017 et du BP 2018. Il faut bien comparer les deux éléments puisque le BP c'est un budget prévisionnel alors que le compte administratif constate le réalisé, ce qui a été réellement encaissé et dépensé sur un exercice budgétaire. Tout cela donne un résultat d'exercice, 1,4 million d'euros, 1.393 293 euros pour être précis. Ce résultat d'exercice il est fondamental, c'est la différence entre l'ensemble de nos recettes et l'ensemble de nos dépenses et c'est ce qui va permettre d'être réinjecté dans nos recettes dans le BP 2018 pour finalement financer nos investissements. En section d'investissement nous avons, après avoir étudié la section de fonctionnement, une section d'investissement, quand on compare notamment de BP à BP, vous voyez que s'agissant des recettes totales, nous avons une augmentation de recettes d'investissement, nous expliquerons également pourquoi. Alors que, s'agissant des recettes de CA à CA nous avons là une variation qui est importante. Alors, je précise tout de suite, vous avez ce que l'on appelle les restes à réaliser RAR, les restes à réaliser expliquent pour une très large part cette différence entre ce que nous avons prévu en BP et ce que nous réalisons au compte administratif. Pourquoi ? parce que nous avons en investissement et c'est normal, des opérations qui s'étalent dans le temps, sur plusieurs exercices budgétaires, un reste à réaliser signifie que nous commençons une opération à un instant T mais que cette opération va nécessiter des dépenses qui vont être liquidées à un autre exercice budgétaire et donc c'est ce qu'on appelle un reste à réaliser quand on va les identifier pour bien expliquer pourquoi il peut y avoir cette variation. Et assez classiquement nous avons une section d'investissement qui est, elle, déficitaire mais ces déficits sont largement comblés par l'excédent que l'on constate en section de fonctionnement. On entre un peu plus dans le détail si vous êtes d'accord notamment pour la section de fonctionnement, nous avons une vue d'ensemble qui permet de reprendre à la fois ce que nous avons en recettes de fonctionnement c'est-à-dire la fiscalité, les dotations, les participations, les produits des services c'est-à-dire la tarification et puis toutes les autres petites recettes que l'on peut remarquer. Vous voyez quand même que globalement nous avons constaté en compte administratif 2017 une baisse de nos recettes de fonctionnement par rapport au compte administratif 2016 et inversement de BP à BP nous sommes également sur une diminution qui est limitée à peu près à 300 000 euros. Alors évidemment les choix qui ont été fait notamment s'agissant de la crèche familiale expliquent en fait en réalité une bonne partie de variation d'un exercice à l'autre. S'agissant des dépenses, vous voyez également de compte administratif à compte administratif, ces dépenses sont maîtrisées, on a une variation d'un peu plus de 200 000 euros dans une croissance, ce qui est fortement maîtrisé s'agissant de la section de fonctionnement et de compte administratif à compte administratif également des éléments qui sont maîtrisés. Dans les dépenses de fonctionnement, vous retrouvez notamment les charges de personnel, les charges à caractère général, c'est là que l'on retrouve également les subventions aux associations mais également nos charges financières, les intérêts de la dette sont toujours payés en dépense de fonctionnement. Les recettes réelles vous voyez elles ont diminué en 2017 par rapport au compte administratif 2016. Alors d'abord il faut savoir que 2017 c'est la dernière année où nous avons constaté une baisse assez forte de la DGF, on l'avait rappelé ici c'est moins un million d'euros au total en DGF pour Mouvaux et donc naturellement cela a un impact direct en termes de variation. Nous constatons en termes de prévisionnel une diminution, à nouveau, de ces recettes de BP à BP. Alors, c'est lié évidemment à une baisse des recettes liée à la fermeture de la crèche familiale, nous avons moins de recettes liées à la tarification du service public et puis nous avons anticipé également une diminution de l'enveloppe dédiée à la dotation de la solidarité urbaine au profit de Mouvaux. Les recettes fiscales, vous voyez qu'elles ont reculé en 2017, dans le compte administratif c'est assez précis. Vous voyez également qu'elles continueront à diminuer en 2018 en termes de prévisionnel par rapport à 2017. On précise, nous l'avions dit avec Monsieur le Maire lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, il n'y aura pas d'augmentation des taux en 2018, comme il n'y en a pas eu d'ailleurs en 2017. Vous voyez que dans le détail, s'agissant du budget primitif, les contributions directes, cette nature-là, a diminué notamment parce que c'est par cette nature que nous participons à l'effort lié au taux de carence que nous avons sur les logements sociaux et donc nous avons un prélèvement qui est opéré sur cette nature, la dotation de solidarité communautaire qui est une dotation métropolitaine, a également diminué. En revanche, vous voyez que le FPIC a lui été plutôt constaté en augmentation, il sera dynamique et donc c'est ce qui explique une anticipation d'une augmentation de 25 000 euros. Le deuxième chapitre important des recettes de fonctionnement, après les recettes fiscales, ce sont les dotations. C'est là-dedans notamment que l'on retrouve les dotations de l'Etat. Vous voyez que ces dotations de compte administratif à compte administratif ont reculé de 5,8 %, ce qui est important. Pour le taux de réalisation il est toujours important de le rappeler que nous sommes à 109 % du taux de réalisé c'est-à-dire, pour la petite histoire, que nous avons bien ajusté en recettes et en dépenses nos prévisionnels et donc si nous avions eu un taux de réalisation, s'agissant des recettes, de 80 %, de 90 %, il y aurait eu matière à s'inquiéter. Nous sommes à plus de 100 % réalisé et il est toujours bon pour les recettes, il est toujours rassurant, de constater en compte administratif que nous sommes à un taux de réalisé finalement entre 100 et 110 %. C'est la notion de sincérité des finances publiques qui est essentiel. Pour 2018, nous avons prévu une augmentation, une progression vous le voyez très limitée s'agissant de ce chapitre des dotations, alors, essentiellement liée à la CAF, en fait plus précisément nous avons un contrat enfance jeunesse qui, de par les engagements de la collectivité, génère des recettes et donc nous avons prévu en 2018 une augmentation de 15 000 euros des recettes liées à la CAF. Et puis on a une compensation des exonérations de taxe d'habitation de 90 000 euros, vous le savez, nous en avions parlé en présentation du ROB, nous sommes sur la première année de dégrèvement de la taxe d'habitation et donc ce qui disparaît en recettes fiscales naturellement est compensé à l'euro près en dotation et donc c'est sur ce chapitre qu'on retrouve la compensation proposée par le Gouvernement. Vous voyez par ailleurs que sur les autres dotations nous avons des diminutions, c'est notamment je vous le disais à l'instant, la dotation de solidarité urbaine qui est en diminution et puis nous avons également une dotation de

péréquation qui elle devrait diminuer dans notre budget primitif 2018 de 19.970 euros. Le troisième chapitre essentiel des recettes de fonctionnement c'est ce qu'on appelle les produits des services publics, c'est la tarification des services publics. Vous voyez que, en 2017, nous avons un recul de 4,4 %. Un taux de réalisation qui est un peu plus faible 95 % et en 2018, dans notre budget primitif, nous envisageons également une diminution de 4 % par rapport au budget que nous avons voté en 2017. Pourquoi ces variations ? D'abord, il y a des augmentations qui sont liées à la restauration scolaire qui reste dynamique, aux accueils de loisirs qui restent également appréciés de nos Mouvallois, de nos familles et puis l'école de musique également qui devrait enregistrer une recette complémentaire de 5 000 euros. Par contre, on a une petite diminution du cimetière, bien évidemment vous imaginez bien nous ne sommes pas tout à fait maître en la matière mais surtout il y a la petite enfance et là à nouveau, c'est là que je vous renvoie à ce qu'on se disait tout à l'heure sur la crèche familiale, c'est ici que l'on constate une baisse des recettes puisque nous avons fermé la crèche familiale. Voilà pour les recettes. Une fois qu'on vous a présenté les recettes de fonctionnement, il convient maintenant de vous présenter les dépenses, une fois qu'on sait combien on va pouvoir constater en termes de recettes, on peut enfin envisager la dépense. Vous voyez qu'en dépense réelle de fonctionnement il y a une progression. En compte administratif 2017 on constate une progression d'un peu moins de 5 %, 4,7 %. Un taux de réalisation de 99,99 %, encore une fois nous sommes très proche des inscriptions qui vous ont été proposées lors du vote du budget, ça veut dire encore une fois qu'il y a là un devoir de responsabilité, un principe également de sincérité dans les documents budgétaires que nous vous proposons encore ce soir. Pour 2018 et nous allons expliquer pourquoi, ces dépenses sont en recul d'un peu moins de 1 % : 0,81 % par rapport au BP 2017. Entrons si vous le voulez bien dans le détail, d'abord les charges à caractère général c'est le chapitre des dépenses qui concerne le fonctionnement de la collectivité. C'est un chapitre important vous le voyez, les éléments au BP 2018, on envisage une inscription à 3 028 770 euros. Nous avons là-dedans un certain nombre d'éléments qui sont liés à la vie scolaire, par exemple vous voyez qu'on le disait en recettes, on a constaté une augmentation des effectifs, donc c'est plus de recettes mais c'est également une dépense supplémentaire qui est liée naturellement à ce constat d'augmentation des inscriptions. Sur les entretiens de terrain, sur les nettoyages des locaux, sur le cimetière et la jeunesse, nous avons également prévu pour le BP 2018 une augmentation. Vous le savez, l'Etoile, cet espace culturel tant attendu des Mouvallois est enfin livré, il est vraiment en plein cœur de ville, il reçoit énormément, il fonctionne bien et donc naturellement c'est quelques dépenses supplémentaires que nous intégrons dans le budget 2018. Par contre, il y a d'autres efforts qui sont proposés notamment s'agissant des fournitures pour travaux en régie, les affaires juridiques, l'informatique et la petite enfance. Je précise que s'agissant des variations lorsqu'il y a notamment des diminutions de dépenses, avec Monsieur le Maire nous travaillons toujours par rapport à ce qui était réellement dépensé lors de l'exercice précédent. Pour coller au plus proche du réalisé, je vous le disais à l'instant, le taux de réalisation est essentiel, quand on est à 99,9 % ça montre qu'on est vraiment au plus proche des besoins réels de nos services et de la collectivité. Et donc c'est pour ça que l'on a ajusté lorsque cela était nécessaire. Les charges de personnel, la masse salariale c'est le poste principal des dépenses de fonctionnement. Vous voyez que c'est un poste qui est en diminution en 2018 notamment si on le compare au BP 2017. Vous voyez qu'on est sur une diminution de 4,9 % et à nouveau j'appelle votre attention sur le taux de réalisation en compte administratif 2017, puisque vous constatez que nous sommes à 99,9 % de réalisé, ça montre encore une fois qu'on est allé au plus proche des besoins identifiés s'agissant des dépenses de personnel. Evidemment, concernant les dépenses, je vous le disais, la fermeture de la crèche familiale a généré des économies de fonctionnement et puis il ne faut pas oublier également que nous anticipons, à la rentrée prochaine, la fin des NAP qui donc permettra également des économies s'agissant des charges de personnel. Par contre, vous avez que vous avez également le glissement vieillesse technicité qui mécaniquement dynamise nos dépenses de personnel et donc nous avons intégré pour le BP 2018 48 400 euros d'avancement d'échelons, de grades pour nos agents territoriaux. L'espace jeune est livré et donc il fait partie de l'Etoile et donc à nouveau nous constatons là qu'il y aura une augmentation de 6 600 euros pour également honorer nos engagements s'agissant de la jeunesse pour Mouvaux. Et enfin, nous avons les vacances paramédicales pourquoi ? parce que nous avons une année sur deux, tous les deux ans en réalité, une visite périodique de nos agents et donc c'est ici également que l'on trouve le paiement du médecin qui analyse nos agents. Et vous voyez qu'au total en termes d'ETP, l'équivalent d'un temps plein, ce sont 162 permanents qui sont au service des Mouvallois en 2017 et 2018. Les autres charges de gestion courante, c'est en fait le dernier principal chapitre des dépenses de fonctionnement. C'est là-dedans que l'on retrouve notamment le soutien à la vie associative. Vous voyez qu'il y a une progression en 2017 de 6,4 % mais qu'il y a eu une petite diminution de 0,5 % de BP à BP. Alors je vous rassure tout de suite, c'est un axe fort également de la majorité municipale, il n'y a pas de baisse des subventions aux associations. Par contre, dans ce chapitre vous avez également une variation qui est liée notamment aux OGEC, aux écoles privées et qui est liée notamment à l'effectif réel dans les écoles privées, et donc ce ratio peut varier ça c'est la première explication. La deuxième explication c'est que nous avons une provision que nous votons en BP s'agissant des clubs sportifs, il y a plusieurs commissions sport qui se réunissent pour analyser de façon objective avec critères les subventions qui sont accordées aux clubs sportifs et donc, selon les résultats des clubs, nous avons parfois une petite variation qui peut expliquer que d'une année sur l'autre nous ne dépensons pas l'ensemble de l'enveloppe qui est provisionnée pour les clubs sportifs. Voilà pour la section de fonctionnement. Analysons maintenant la section d'investissements, l'autre section du budget. Vous voyez que classiquement en recettes d'investissements nous avons des subventions d'investissements, nous avons des dotations, nous avons quelques autres recettes et puis en dépense on a deux principales dépenses en fait en investissement, on a les dépenses d'équipement et dans les dépenses d'investissements vous avez également le remboursement du capital de la dette. On aura tout à l'heure un petit focus justement sur la gestion de la dette à la ville de Mouvaux. Parmi les principales recettes d'investissements, je vous le disais les subventions. Vous voyez que nous avons encore identifié aujourd'hui des subventions d'investissements. Nous avons notamment en 2017 le fonds de soutien d'investissement local, qui a été dynamique pour Mouvaux et donc nous avons pu, par une subvention d'investissements de l'Etat, financer un certain nombre d'opérations d'équipement. Et donc nous constatons également en 2018 que ce fond est, dans la loi de finances, renouvelé en 2018 et donc nous avons quelques opérations sur lesquelles nous avons bon espoir de proposer des recettes en subvention. S'agissant des dotations, vous voyez que notamment le fonds de compensation de la TVA est un élément essentiel de nos recettes, vous voyez qu'il est au compte administratif 2017 de 603.477 euros et que nous l'anticipons au BP 2018 à 600.000 euros. Il est essentiel parce que le fonds de compensation de la TVA c'est ce que nous récupérons sur notre dépense d'équipements antérieure, nous récupérons une partie, une partie seulement de la TVA et c'est donc sur ces éléments là que nous voyons une dynamique. C'est le résultat des dépenses significatives en termes d'équipements que nous avons proposées dans les budgets précédents. Je vous le disais, on a un excédent de fonctionnement également qui permet de financer notre section d'investissements, ce sont finalement ces éléments d'efforts que nous avons constatés en fonctionnement. La différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement génère un autofinancement qui vient se capitaliser en section d'investissements. Vous voyez que le recours à l'emprunt a été nul en 2017, pas d'augmentation du stock de dettes pour Mouvaux et nous avons inscrit un emprunt d'équilibre, je tiens à le dire, de 4 200 000 en 2018 qui est lié essentiellement à la Carrière des Prés puisque vous savez nous n'avons pas encore inscrit les recettes en tant que telle de la vente du foncier, une fois naturellement que nous aurons réalisé totalement cette transaction, que nous aurons constaté la recette nous pourrions annuler ce recours à l'emprunt et constater une recette qui est liée à une cession. Et puis les mouvements d'ordre, je vous le donne pour information, ce sont des mouvements comptables qui n'ont pas d'incidences sur nos dépenses ou nos recettes réelles en fonctionnement comme en investissement. Parmi les principales dépenses d'équipement pour le budget primitif 2018, on retrouve pour la dernière année la participation à la ZAC du Cœur de ville, vous voyez que c'est un élément sur lequel nous dépensons depuis plusieurs années, qui était lié au projet du Cœur de ville, c'est la dernière année ...

M. le Maire : Je me permets de te reprendre ...

M. HUS : Oui.

M. le Maire : Parce que là on est au compte administratif et tu pars dans la préparation et la présentation du BP 2018.

M. HUS : Oui.

M. le Maire : C'est une volonté de ta part ? Parce qu'à un moment donné il faudra quand même voter le CA.

M. HUS : Tout à fait Monsieur le Maire. Mais nous sommes d'accord que nous présentons, comme les autres années, le compte administratif et le BP en même temps qu'ensuite, s'agissant des votes, nous distinguerons bien le compte administratif et le BP.

M. le Maire : Donc il y aura deux discussions. Pour que tout le monde soit d'accord il y aura deux discussions, on reprend.

M. HUS : S'agissant donc des dépenses d'investissements, vous voyez que nous avons à la fois la participation pour la dernière année consécutive du Cœur de ville mais nous n'avons pas que cela, nous avons la rénovation des systèmes de chauffage qui est intégrée également dans ce budget primitif, le mur d'escalade qui est intégré également en dépenses, un plan pluriannuel toitures qui permet de renouveler également les équipements, d'entretenir le patrimoine communal, la rue Franklin Roosevelt comme la rue Suzanne Lanoy Blin vont être renouvelées en 2018 tout

comme, vous l'avez suivi les rues Guy Moquet, Faidherbe, Epinette et Jaurès. La placette du Cœur de ville sera également livrée en 2018 ainsi que l'accessibilité, c'est la dernière année de l'agenda partagé d'accessibilité qui avait été présenté il y a quelques temps par Ariane FRUIT ici même. L'école Lucie Aubrac, notamment la toiture, est également prévue en dépenses d'équipement et nous avons également, finalement des dépenses du quotidien qui sont réintégrées ici à la fois en écoles, en bâtiments sportifs, les espaces verts, la voirie, l'éclairage, l'informatisation des services, tout cela fait partie également des dépenses d'équipements pour 2018. La gestion de la dette, Monsieur le Maire justement, concernant le compte administratif 2017, nous le disions, aucun recours à l'emprunt, un désendettement même de la ville pour 1,2 million d'euros et des intérêts de la dette qui sont de 288 400 euros, c'est-à-dire que nous maîtrisons encore une fois cette charge financière qui pèse en section de fonctionnement. Je vous le disais, pour le BP 2018, nous avons inscrit un recours à l'emprunt qui est un emprunt d'équilibre, qui n'a pas vocation à être souscrit et donc nous anticipons également un désendettement de la ville pour un peu plus d'1,2 million cette fois. Les intérêts de la dette vous le voyez, seront en diminution à 263 000 euros, ça montre à nouveau l'effort consentie à Mouvaux, s'agissant d'une gestion active de l'endettement de notre ville. Voilà, nous avons finalement quasiment terminé la présentation technique à la fois du compte administratif et du BP, il nous reste à analyser les budgets sanctuarisés, les budgets sur lesquels nous avons une priorité forte s'agissant de ce mandat municipal. Vous voyez que s'agissant de la propreté, qui est un axe fort, nous avons consacré en 2017, 276.752 euros et au BP 2018 nous serons encore à 311.000 euros. Alors nous avons aussi anticipé la question qui est souvent posée de savoir si nous avons intégré ou pas les charges de personnel, naturellement les charges de personnel sont intégrées dans ces dépenses qui vous sont proposées. Vous voyez notamment que c'est là-dedans que l'on retrouve la préservation des espaces public, le nettoyage des rues, l'acquisition de nouvelles poubelles pour assurer cette propreté, ce sont les produits d'entretien, le nettoyage des bâtiments communaux, tout cela revient dans ce budget sanctuarisé de la propreté. Autre budget sanctuarisé ce que l'on appelle le cadre de vie, c'est-à-dire l'embellissement de notre collectivité. Au compte administratif 7 265 511 euros ont été dépensés. Alors, vous voyez qu'au BP 2018 par contre nous avons une diminution mais qui est liée en réalité, dans ce budget, à la livraison de l'Etoile. L'Etoile a dynamisé ce que l'on a appelé les dépenses cadre de vie en compte administratif 2017, en BP 2018 nous n'avons plus de dépenses aussi significatives et donc c'est la raison pour laquelle nous avons cette variation. Mais vous le voyez dans le détail, nous parlions à l'instant des réaménagements de rues par exemple, de la voirie, nous parlions également du plan d'accessibilité, du plan toitures, tout cela est intégré pour un montant total de 3,3 millions d'euros. Autre élément clé de ce budget que ce soit en compte administratif ou en BP, les solidarités. Vous voyez que nous sommes encore à 1.351.723 euros en compte administratif 2017 et que nous avons eu une petite augmentation en BP 2018. C'est là-dedans que l'on retrouve les subventions versées aux associations, la subvention au CCAS notamment, les OGEC et puis la mission locale est également intégrée dedans. Le bien vivre ensemble, c'est une mission essentielle que nous avons à cœur d'honorer depuis le début du mandat et vous voyez que sur ces éléments là nous sommes encore à des dépenses significatives pour justement assurer ce bien vivre ensemble à Mouvaux. Ça concerne évidemment nos dépenses pour la petite enfance, pour la jeunesse, pour ce que l'on pourrait appeler la vie scolaire, le sport, l'action culturelle et l'animation. Vous voyez qu'à nouveau, pour le compte administratif 2017, nous frôlons les 10 millions : 9.957.000 euros et on aura encore des dépenses significatives en 2018, à noter que ces variations s'expliquent, comme je vous le disais en introduction, par la fermeture de la crèche familiale, une petite variation et par le fait qu'à nouveau, l'espace culturel a été livré sur ce sujet et donc l'espace jeunes. La sécurité est un axe fort de notre mandat, et donc vous voyez que sur le compte administratif 2017 nous avons dépensé 275 496 euros, on aura une petite augmentation anticipée sur 2018, vous voyez que la sécurité reste prioritaire et c'est la raison pour laquelle nous sommes à 317 880 euros inscrits au BP 2018, c'est là-dedans que l'on retrouve l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection, l'acquisition de radars pédagogiques, nous avons des frais de fourrière qui sont également intégrés, tout ce qui est lié à la fourrière animale, la sécurisation des manifestations, c'est un axe fort lorsqu'on organise des manifestations à Mouvaux et donc c'est là-dedans que l'on retrouve ces éléments de dépenses. Voilà pour les budgets sanctuarisés, il me reste à la fois pour résumer ce compte administratif, comme ce budget primitif, à vous préciser que nous avons à nouveau tenu nos engagements, à travers 5 éléments clés : d'abord la sincérité et vous le voyez dans les taux de réalisation, nous sommes à des taux de réalisation qui sont proches de 100 %, ce qui montre à nouveau la sincérité dans la présentation à la fois des recettes et des dépenses. Responsabilité, nous n'inscrivons pas des recettes hasardeuses, nous avons le sens des responsabilités, nous avons également vérifié qu'il n'y avait pas des efforts supplémentaires à faire sur les charges compressibles et puis nous essayons de contenir la section de fonctionnement pour préserver notre capacité d'autofinancement qui permet de diminuer le recours à l'emprunt. Les investissements vont diminuer dans le Cœur de ville, vous le savez, mais ce n'est pas pour autant que l'on oublie l'entretien de notre patrimoine, l'entretien de nos quartiers et c'est la raison pour laquelle nous avons encore un montant d'investissement significatif en compte administratif 2017, comme au BP 2018. La situation finalement financière de la collectivité est saine, l'endettement est maîtrisé et à nouveau, je le répète, pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale en 2018 comme ça été le cas en 2017. Voilà, merci de votre attention et je reste à votre disposition naturellement pour toutes questions que ce soit sur le compte administratif ou le budget.

M. le Maire : J'ouvre le débat sur le compte administratif, ceux qui veulent prendre la parole se manifestent. Monsieur COMPERE vous avez la parole.

M. COMPERE : Merci Monsieur le Maire, donc quelques questions. Ça fera peut-être un peu à la Prévert mais j'ai quelques questions, par exemple page 61 au niveau de la sécurité vous mettez 170 000 euros en dépenses de personnel, j'ai l'impression que c'est très peu par rapport au personnel. Alors je ne sais pas si c'est une erreur ou si c'est normal. Ensuite, à la page 65 les interventions sociales pour 400 000 euros qui sont dans les autres charges de gestion courante, savoir à quoi cela correspond ? Au niveau de la page 81, l'emprunt de la dette, donc on a des emprunts supérieurs à 4 % est-ce que vous envisagez une renégociation de ces emprunts ? Des pages 102 à 105 on voit 4 véhicules, 18 Janvier, 13 Octobre et 26 Décembre est-ce que c'est un remplacement ou un renouvellement ou des nouveaux véhicules achetés, pour quelles affectations ? Donc également les illuminations même si ce n'est pas beaucoup, est-ce que c'est sur chaque année ou est-ce que c'est une dépense d'une seule année pour 4.000 et quelques euros ? Ensuite, là je mélange peut-être un peu les deux, il faudra expliquer également la grande différence entre la CA 2017 et le budget 2017, je verrai après au niveau plutôt du budget. Sinon je vous remercie quand même d'avoir ajouté le CA 2016, comme je l'avais demandé au niveau de la commission, ce qui permet de mieux comprendre les évolutions du budget, pour éviter de mélanger les choux et les carottes.

M. le Maire : Monsieur HALLE.

M. HALLE : La gestion est très compliquée pour la ville parce que peu ou pas d'aisance en fonctionnement. Ce qui oblige à faire des choix pour honorer ses dettes en investissement et couvrir la réalisation des folies immobilières. Le résultat de fonctionnement de l'année, soit 1 393 292 euros est bien loin de couvrir le déficit d'investissements qui est de 3 583 829 euros. D'ailleurs si on retourne au budget primitif 2017, ce même résultat prévisionnel appelé alors autofinancement était proposé au vote à hauteur de 4 730 800 euros, était-ce vraiment sérieux ? Pour bien mesurer le montant de ce résultat, il faut souligner qu'il ne couvre même pas le remboursement de la dette annuelle, capital et intérêts, qui est de 1 463 704 euros. Pour pouvoir équilibrer le budget, heureusement que l'emprunt contracté en Décembre 2016 vient fort à propos pour combler le déficit global de cette année 2017, sachant qu'il reste à financer les reports d'investissements. Le budget 2017 est plombé par les constructions, si on veut résumer en grandes masses, l'investissement Mouvallois en 2017 est de 17 % de remboursement de dettes, 72 % de constructions et le reste à distribuer avec parcimonie aux besoins directs de la commune. Il y a réellement de quoi s'inquiéter même si on se dit bon gestionnaire car Mouvaux paye son projet démesuré, ses dettes, il n'a quasiment aucune marge de manœuvre pour les investissements au quotidien de ses habitants. En fonctionnement, on notera que malgré les craintes de diminution des dotations, il n'en est rien, car le manque à gagner du chapitre 73 est bien compensé par le chapitre 74. L'essentiel des économies réalisées en dépenses de fonctionnement se situent dans les charges à caractère général pour moins 163 052 euros, les autres charges de gestion pour moins 20 775 euros, par contre les indemnités ont augmenté, on peut également s'interroger sur le montant des charges à rattacher au chapitre 11, soit 333 713 euros pour 2 408 743 mandatés. Même si c'est une obligation en comptabilité M14, cela ne traduit-il pas un manque de trésorerie, un manque d'organisation pour payer les fournisseurs dans les délais raisonnables ? En conclusion, ce compte administratif 2017 très contraint traduit une déconnexion des réalités quotidiennes car totalement bloqué par un investissement qu'il faut obligatoirement financer.

M. le Maire : Monsieur Pascal GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Merci Monsieur le Maire. Le Compte Administratif 2017 est une analyse précise des recettes effectivement perçues en 2017, et des dépenses réellement engagées en 2017. Cette analyse a vocation informative sur le budget, et permet à chacun d'appréhender concrètement les subtilités des comptes de notre commune. Cette analyse est aussi un historique des actions quotidiennes, menées à destination de nos

concitoyens, dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, des aînés, de la culture, du sport, de la sécurité, sans oublier les dépenses d'investissements et d'entretien de notre patrimoine communal. Cette analyse permet, au-delà des chiffres, de mettre en lumière le travail des nombreux acteurs que sont les directeurs de pôles et les agents municipaux, qui interviennent au service des Mouvallois et qui contribuent à l'attractivité de notre commune. Cette analyse voit émerger à nouveau un excédent de fonctionnement (1 393 292,72 € pour l'exercice 2017). Ce crucial excédent de fonctionnement nous permet d'autofinancer une partie non négligeable de nos projets d'équipements, et nous permet par la même occasion de limiter nos emprunts. Cette analyse nous rappelle que nos principales recettes sont issues :

- des taxes fiscales locales ; les taxes foncières et la taxe d'habitation représentent un peu plus de 7 millions d'euros ;

- des dotations de l'Etat, de solidarité urbaine, de péréquation ;

- des subventions, au devenir aléatoire et hypothétique, en provenance de l'Europe parfois, de l'Etat, de la Région, du Département, de la MEL, de la CAF ;

- et enfin les recettes de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (tributaires du marché de l'immobilier).

Cette analyse confirme la baisse des dotations de l'Etat en 2017. Rappelons que ce désengagement financier de l'Etat s'est additionné aux transferts de charges non compensées. Cette tendance s'aggravera inévitablement dans le futur ; la croissance des recettes fiscales sera moins dynamique. La suppression progressive de la taxe d'habitation qui s'applique désormais en est l'illustration. Cette analyse met ainsi en évidence nos faibles marges de manœuvre en termes de recettes, face aux inévitables augmentations de charges. Cette analyse de nos finances, nous impose de faire preuve de lucidité et d'anticipation, pour maintenir notre cadre de vie et notre attractivité. En définitive, le compte administratif 2017, véritable « tableau de bord » et « indicateur » de l'état de nos finances, fait apparaître un budget primitif 2017 correctement élaboré, puis mis en œuvre efficacement, témoignant ainsi de sa parfaite réalisation, et cela conformément à nos engagements et aux décisions prises par notre conseil lors du vote du budget primitif 2017. Il apparaît, à la lecture du compte administratif 2017, que les prévisions budgétaires 2017 étaient sincères et réalistes.

M. le Maire : Quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Avant de vous quitter, je vais quand même m'expliquer un peu et, avant de laisser la parole à Benjamin, pour répondre concrètement aux questions posées. C'est vrai qu'on peut avoir l'amalgame sur la présentation entre le compte administratif et le budget. On aurait dû faire, et l'année prochaine on va le refaire comme ça, compte administratif clair et hop on passe au budget après. On a voulu faire une comparaison parce que nous pensions que tout le monde autour de la table était assez grand pour comprendre. Monsieur HALLE, j'ai l'impression qu'on n'a pas vu le même CA. Pourtant les chiffres sont là, ils ne trompent pas. Vous reprochez à la ville d'investir, de se régénérer. Dur héritage pour vous, j'aurais été un Maire heureux, s'il y avait une ville en bonne forme, la ville de Mouvaux était une ville avec, certes des qualités, mais aussi quelques défauts. J'ai accepté de prendre les rênes de cette ville dans un état, dont certains bâtiments étaient eux dans un état plus que pitoyable. Me reprocher de refaire un cœur de ville, c'est-à-dire qu'on a oublié tout ce qu'il y avait avant, on a oublié les anciennes salles Durieux, Leclercq, Florin, le terrain vague en plein cœur de la ville, les terrains vagues parce qu'il n'y avait pas simplement le cœur de ville. Je rappelle quand même à ceux qui ont encore la mémoire, que l'espace du parking Neukirchen Vluyt était un terrain vague. C'est ma modeste contribution qui veut que Mouvaux, de par son attractivité liée à son cadre de vie, aux services offerts à la population, que cette ville est enviée et ça se répercute sur les prix de l'immobilier. Mais ça se répercute pour tout le monde sur les prix de l'immobilier et quand on doit réaliser à Mouvaux, il faut acheter du foncier donc me reprocher cet aspect-là c'est difficilement acceptable. Et il est étonnant de votre part de vous cantonner dans un esprit lié au fonctionnement d'un organisme : une entreprise qui vit sur ses acquis elle se meurt si elle n'investit pas, si elle ne se projette pas et bien je ne lui donne plus beaucoup à vivre. Vous savez les communes, je le dis sans stigmatiser qui que ce soit, vous avez des communes pas très loin de Mouvaux, qui au siècle passé, étaient les communes les plus performantes, les plus riches de France, un siècle après elles sont devenues les villes les plus pauvres de France, parce qu'elles n'ont peut-être pas su se régénérer, elles n'ont pas su investir. Je suis un Maire heureux, content et fier de ma belle ville parce-que quand je vois qu'elle reprend un petit peu du poil de la bête dans des marchés rationnels, ce n'est pas moi qui les détermine mais quand je lis le Nouvel Obs, le Point, l'Express et que je vois les suppléments immobiliers de la Métropole Lilloise et que notre ville réapparaît dans les classements et bien je suis heureux. Je tiens quand même à vous dire qu'elle avait disparu du classement donc ça veut dire qu'elle revient un petit peu au goût du jour, ce n'est pas le fruit du hasard. Monsieur GHEYSENS merci de rappeler quand même, parce que j'ai bien voulu insister et reprendre l'ordre du jour, le compte administratif c'est en fin de compte le compte qui regarde si on est bien en concordance avec le vote du budget. À la limite tout le monde voudrait et devrait voter le compte administratif parce qu'il est sincère, il ne s'agit pas de demander que vous soyez d'accord avec le budget, c'est avec l'exécution comptable budgétaire, c'est ça le compte administratif. Donc je vais laisser répondre parce que après on va rouvrir les débats concernant le BP 2018 et là aussi on aura à en dire sur le BP 2018 parce que je ne voudrais pas entamer les débats mais là ce soir, on va voter un BP 2018 sur lequel nous ne connaissons pas, ou que celui qui connaît le montant des recettes exactes en 2018, lève la main. Il n'y a personne, aucun Maire en France, c'est la première fois que ça existe, qui connaît l'état de ses recettes pour 2018. On vote les budgets en Mars et il y a des communes qui ont voté aux mois de Décembre ou Janvier, c'est pire parce que là on commence à voir un petit peu une vision. Je le redis, c'est beau, tout le monde est d'accord, nous sommes tous contribuables ici autour de la table, la taxe d'habitation ou la taxe foncière il faut la payer, moi aussi je la paye la taxe d'habitation, je ne suis pas exonéré, je paye la TH, je paye l'impôt foncier parce que je suis propriétaire. Je suis heureux de ne plus la payer, tout va très bien, on va tout être heureux mais qui va payer, qui va payer ? Au niveau du Gouvernement, aujourd'hui il y a encore eu un débat entre le premier ministre et son ministre des comptes publics, le ministre du budget, tous les deux ne sont pas d'accord, c'est dur. Pourtant Gérard est l'un de mes amis et Edouard c'est un de mes copains. Mais je remarque quand même qu'ils ne sont pas d'accord, ils ne sont pas d'accord sur les prélèvements, les recettes, comment ils vont compenser les pertes de taxes d'habitation. Mais je te laisse répondre, je voudrais garder un petit peu pour le BP 2018.

M. HUS : Oui merci beaucoup. D'abord, répondre à Monsieur COMPERE, merci Monsieur COMPERE pour vos éléments. D'abord s'agissant des dépenses de sécurité je vous confirme que le montant est exact, simplement on a enregistré puisqu'on est en compte administratif 2017, des mobilités qui dont ont généré à un moment donné l'absence de dépenses de personnel et on va les retrouver plutôt en augmentation lors du compte administratif 2018, donc ça c'est un premier point. Sur les interventions sociales, je vous confirme qu'en fait il s'agit notamment, essentiellement des dépenses liées au CCAS, comme la subvention qui est versée au CCAS. S'agissant des emprunts vous avez raison de signaler qu'il y a encore un vieil emprunt qui a été contracté puisqu'on regardait un peu les éléments en francs à l'époque, aujourd'hui il coûterait plus cher de le renégocier. Evidemment on a aussi une gestion très saine là-dessus et donc tout ce qui peut être renégocié l'est, simplement sur ces emprunts si vieux on paierait davantage de frais financiers à vouloir renégocier le taux. Les véhicules, en fait c'est un renouvellement du parc automobile, il n'y a pas d'accroissement du parc automobile, par contre il y a des besoins ponctuels notamment lorsque on a un vieillissement du parc. Et s'agissant des autres éléments que vous pourriez avoir en termes de chiffres, nous sommes à votre disposition après le CM pour éventuellement vous les communiquer. Je voudrais dire également à Monsieur HALLE qu'on n'a pas tout à fait effectivement, suivi les mêmes actualités mais il me semblait que Mouvaux avait été lauréate à nouveau cette année du podium des Municipalités, à la fois en attirance du territoire, en termes de bonne gestion et donc que des observateurs extérieurs avaient constaté que Mouvaux était dans les premiers rangs des communes de la région des Hauts de France en termes de gestion saine des finances locales. Donc, je suis assez surpris et donc difficile de suivre en fait votre logique lorsque vous parlez des rattachements, et bien les rattachements on est vraiment sur des éléments comptables et rassurez-vous, nous sommes, je vous le dis, suivis par le comptable public donc si nous tentions de rattacher, en sous-estimant des dépenses, on serait aussitôt attrapés par les magistrats financiers et puis je vous dis également qu'un équilibre c'est entre recettes et dépenses donc il n'y a pas des chapitres, vous parlez des chapitres 23 au chapitre 24, qui s'équilibrent, non ça n'existe pas. Mais je vous renvoie surtout à nos podiums des Municipalités, on pourra peut-être vous montrer un peu le trophée qu'on nous a remis il y a quelques mois avec Monsieur le Maire parce que ça montre encore une fois la bonne gestion des finances de la ville de Mouvaux.

M. le Maire : On va vous envoyer les photos. Donc pour les petites explications, pour ceux qui ne connaissent pas le déroulement, étant l'ordonnateur je n'ai pas le droit d'assister aux votes du CA donc je passe les commandes au premier adjoint et vous quitte mais n'ayez crainte, je reviens.

(Sortie de M. le Maire)

M. BERCKER : Il me revient de vous demander d'adopter ou non ce compte administratif 2017.

Par 28 voix pour et 3 voix contre (M. HALLE, Mmes HERVEIN et COLLOT), le Conseil Municipal adopte.

(Retour de M. le Maire)

3-Compte de gestion 2017 budget annexe pompes funèbres

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes présentés,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il vous est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.

M. HUS, Rapporteur : Ce compte de gestion 2017 n'appelle pas d'observations si ce n'est qu'il est en tous points équilibré et analogue au compte administratif, s'agissant de ce budget annexe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

4-Compte administratif 2017 budget annexe pompes funèbres

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Il est présenté au Conseil Municipal le compte administratif 2017 du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.

M. HUS, Rapporteur : Nous pensions présenter un powerpoint pour ce budget annexe mais on s'est dit que ce n'était pas nécessaire. Donc blague à part, nous avons en dépenses et en recettes un équilibre parfait en terme de compte administratif d'un montant de 602.94 euros et donc analogue au compte de gestion, tout simplement.

M. le Maire : Y a-t-il des personnes qui veulent prendre la parole sur le compte de gestion des pompes funèbres ? Et le compte administratif ? (Sortie de M. le Maire)

M. BERCKER : Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le compte administratif des pompes funèbres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

(Retour de M. le Maire)

5-Affectation du résultat 2017 budget principal Ville

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

L'exercice 2017 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice précédent : +3 300 009,15 €

Résultat de l'exercice 2017 : + 1 393 292,72 €

Résultat à affecter : + 4 693 301,87 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice précédent : - 203 854,88 €

Résultat de l'exercice 2017 : - 3 583 829,82 €

Résultat cumulé d'investissement : - 3 787 684,70 € (à reporter en 001)

Résultat des restes à réaliser : - 544 205,96 €

Résultat à couvrir : - 4 331 890,66 €

Il vous est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'investissement (compte 1068) pour un montant de 4 331 890,66 €, le reste étant reporté en excédent de fonctionnement au compte 002 (361 411,21 €).

M. HUS, Rapporteur : Nous avons présenté le compte administratif, il a été voté, je vous le disais nous avons constaté un résultat excédentaire en section de fonctionnement pour un montant de 4 693 301,87 euros.

M. le Maire : Vous voyez Monsieur HALLE 4 693 000 en résultat affecté, c'est plus, ce n'est pas moins.

M. HUS : Et s'agissant de la section d'investissement, le résultat à couvrir qui lui est de 4 331 890 euros et quand on fait la somme des deux, donc nous avons naturellement à proposer d'affecter ce résultat d'exercice en fonctionnement, en excédent de fonctionnement plus précisément ça fait un montant de 361 411,21 euros pour être précis, voilà en résultat d'exercice.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

6-Affectation du résultat 2017 budget annexe pompes funèbres

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

L'exercice 2017 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice précédent : 0 €

Résultat de l'exercice 2017 : 0 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice précédent : 0 €

Résultat de l'exercice 2017 : 0 €

Il vous est proposé d'entériner ce résultat en ne procédant à aucune affectation.

M. HUS, Rapporteur : Oui, il n'y a pas de résultat et donc il n'y a rien à affecter.

M. le Maire : C'est zéro, donc on affecte zéro.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

7-Budget primitif 2018 Ville

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 25.725.490,18€.

La section « Fonctionnement » pour un montant de 13.887.811,21€.

La section « Investissement » pour un montant de 11.837.678,97€.

M. le Maire : Donc le budget principal a été présenté dans ses grandes lignes par Benjamin, si vous voulez des explications complémentaires, n'hésitez à lui demander et la discussion est ouverte, ceux qui veulent prendre la parole manifestent en levant la main. Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Merci Monsieur le Maire. Déjà, j'ai une petite question quand même au niveau des principales dépenses d'équipements où on se retrouve avec 52 % des dépenses qui ne sont pas affectées, alors que généralement dans un budget on cible quand même les dépenses de façon précise. Parce que là vous avez 35 % provisions et financements des investissements sans précisions et autres à 17 %, donc ça c'est la question. Ensuite, au niveau du budget, donc bien évidemment ce budget correspond à votre politique et comme vous le savez, ce n'est pas la nôtre. En effet, la diminution des services à la population comme la suppression de la crèche familiale nous semble contraire à l'intérêt des Mouvallois. La contraction des dépenses salariales nous amène à penser que vous utilisez, et vous n'êtes pas le seul bien évidemment, le personnel comme variable d'ajustement. D'ailleurs là où vous évoquez les charges salariales et sociales, nous nous préférons parler de dépenses salariales et de cotisations sociales ce qui ne veut pas du tout dire la même chose. Autre exemple que l'on pourrait prendre, vous dépensez cette année 50 000 euros pour la vidéosurveillance, j'aurais préféré qu'elle soit maintenue l'année suivante par exemple pour des classes de neige. Donc, MGR votera contre la politique mise en œuvre par ce budget, ce n'est pas voté bien évidemment ce budget en lui-même mais contre la politique parce qu'un budget c'est bien évidemment quelque chose d'éminemment politique.

M. le Maire : Monsieur HALLE.

M. HALLE : À nouveau cette année, absence de sommaire ce qui ne facilite pas les recherches dans le document. C'est donc la suite logique du compte administratif 2017 et de la situation budgétaire difficile de la ville. Quand on sait qu'à nouveau 3 579 166 euros sont inscrits en construction, puis 1 455 000 en réseau d'électrification et la dette de 1 245 000 euros, il ne reste quasiment plus aucune marge de manœuvre pour d'autres réalisations, de plus il faut financer ces dépenses. En 2017, l'autofinancement réalisé a été de 1 393 292, pour 2018 l'inscription prévisionnelle au budget est de 1 541 041 euros soit + 10,6 %. Pour le réaliser il va falloir davantage se serrer la ceinture en fonctionnement. En fonctionnement, on peut également se demander si l'inscription en 011, charges à caractère générale est réaliste car prévu pour 3 028 770 en 2018 pour 2 742 457 euros réalisés en 2017, soit 10 % d'augmentation. On constate la difficulté d'établir ce budget primitif et si on en croit les différences constatées entre le BP et le CA, on peut s'attendre à être encore très surpris de la gestion budgétaire municipale.

M. le Maire : Merci, Monsieur GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Merci Monsieur le Maire. La construction de notre budget communal peut être qualifiée cette année de « Kafkaïenne ». En effet, la suppression progressive de la taxe d'habitation qui s'impose désormais, nous prive de visibilité sur nos recettes et perturbe grandement notre autonomie financière. Aussi, face aux incertitudes et aux inconnues, issues de l'incapacité du Gouvernement à nous renseigner sur la ressource fiscale de substitution, et sur les échéances du versement des compensations promises, nous devons malgré tout bâtir un budget qui assure le fonctionnement, la solvabilité, et l'attractivité de notre commune. Dans ce contexte de profond bouleversement, il est fait le choix de la sincérité, de la transparence, et d'une gestion responsable des finances communales. Cette attitude n'est pas nouvelle puisque notre commune a été citée et distinguée à plusieurs reprises pour sa bonne gestion et l'attractivité de son territoire, dans le « Podium des Municipalités ». Plus que jamais, en période de cure d'amaigrissement financière imposée aux collectivités locales, il apparaît impératif de se concentrer sur les missions « régaliennes » municipales, et sur les engagements pris lors des élections par l'équipe majoritaire ; la sécurité, la propreté, le cadre de vie, la solidarité et le vivre ensemble. Tout ceci nécessite la mise en œuvre d'une politique responsable. Il est responsable, dans notre pays où la pression fiscale bat des records, de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux, de ne pas céder à la facilité fiscale malgré l'incertitude sur nos recettes, mais aussi, de ne pas s'interdire une potentielle révision des abattements antérieurement consentis. Il est responsable de maîtriser les dépenses liées au fonctionnement des services, car chaque économie réalisée permet :

- de dégager un excédent de fonctionnement ;
- d'alimenter nos recettes d'investissements ;
- de préserver nos capacités d'autofinancement ;
- de limiter notre endettement.

Car chaque économie réalisée est l'assurance d'investissements futurs utiles à la préservation de notre attractivité. Il est responsable de contenir la masse salariale, en adoptant une gestion contemporaine des ressources humaines. Il est responsable de stabiliser les subventions aux associations, malgré leurs légitimes sollicitations. Il est responsable d'abandonner les projets qui ne recueilleraient pas de subventions ou qui ne trouveraient pas de partenaires financiers. Il est responsable de privilégier les services publics sur le territoire communal en procédant, certes à contre cœur, à la suspension des classes de neige. Il est responsable, en période de disette budgétaire, de fixer des limites dans les actions municipales, en adaptant notre train de vie à nos capacités financières, comme cela s'impose aussi à nos concitoyens. Il est responsable de dégager des moyens pour entretenir notre patrimoine communal et le garder en bon état. L'année 2018 verra ainsi 3 433 515 euros mobilisés en dépenses d'investissements :

- plus de 1 660.00 euros pour l'espace public et la voirie ;
- plus de 650.000 euros pour les bâtiments communaux ;
- plus de 620.000 euros pour les écoles ;
- plus de 200.000 euros pour les installations sportives.

Les arbitrages effectués ont été d'ailleurs orientés prioritairement vers les investissements permettant de réduire les dépenses de fonctionnement. Citons par exemple les travaux d'isolation thermique des écoles et des bâtiments communaux qui permettront de réduire les dépenses de chauffage impactées par les hausses récentes de 6.9% du prix du gaz en Janvier et 1.3% en Février. Citons également le remplacement des éclairages énergivores de l'espace public et des bâtiments communaux par des LED qui permettra de réduire notre consommation d'électricité. Il est donc responsable de faire l'effort de financer le renouvellement de l'éclairage public, et l'effacement des réseaux aériens, lors de la réfection

des rues Roosevelt, Lannoy-Blin, Mômquet, Jaurès, Epinette et Faidherbe. Il est responsable aussi de faire face aux charges nouvelles dans le domaine de la sécurité en finançant une police municipale et en déployant un réseau de vidéosurveillance pour pallier aux insuffisances de l'Etat. Il est responsable de faire face aux complexités techniques du chantier des rues Mômquet, Jaurès, Epinette et Faidherbe, et de motiver les acteurs compétents de ce dossier. Il est responsable d'anticiper les contraintes inévitables qui se poseront lors de la réfection complète de la toiture de l'école Lucie Aubrac, en étudiant et en mettant en œuvre, le moment venu, des solutions temporaires d'accueils de nos élèves. Il est responsable d'engager la dépollution et la déconstruction du site des carbonisages, préalable à la naissance d'un éco quartier. Il est responsable d'accompagner la construction des premières maisons témoins annonciatrices de la rénovation complète du quartier de l'Escalette. Il est responsable de sensibiliser l'Agence Régionale de Santé et le Département du Nord, sur l'urgence de reconstruire notre maison de retraite. Enfin, Il est responsable de maintenir un niveau d'investissement significatif, utile à la régénération de notre ville. Sur la période 2008-2018, c'est 35 millions d'euros qui auront été investis par notre commune pour préserver l'attractivité de notre territoire. Chacun peut mesurer, cette année, le véritable tour de force pour préparer un budget à la fois ambitieux en termes d'investissements, mais aussi, respectueux des engagements électoraux et des attentes des Mouvallois, dont l'équipe majoritaire est à l'écoute. Ce budget primitif 2018, soumis ce soir au vote du Conseil Municipal, traduit la conviction de l'équipe municipale, d'agir pour rendre Mouvaux toujours plus aimée par les Mouvallois, toujours plus désirée par les non Mouvallois, et toujours plus attractive.

M. le Maire : Quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Oui Monsieur GHEYSSENS nous sommes responsables. KAFKA, bel auteur, une belle prise de tête KAFKA, la situation est pourtant très simple mais c'est vrai kafkaïenne, la situation : on a moins de recettes et la dépense augmente. On fait comment ? Soit on diminue nos dépenses, soit à un moment donné on va dans le mur et excusez-moi l'expression, on ne peut pas déposer le bilan en ce qui concerne une collectivité territoriale mais c'est tout comme, on est mis sous tutelle. Et bien nous, nous sommes responsables, on ne veut pas être mis sous tutelle, on anticipe et on anticipe pas depuis quelques années, on anticipe depuis que je suis Maire. Ça fait près de 10 ans que nous mettons chaque année un plan d'économies en place. Depuis 2 ans, avec tout l'effort de mon équipe municipale, tout l'effort des services municipaux et ils le savent, et ils peuvent en témoigner, nous sommes à l'os, il n'y a plus rien à gratter. Je peux arrêter des choses, si je ne donne plus de papier ou si je ne donne plus d'ordinateurs à mes services et bien ils ne travaillent plus. Il faut bien que je donne un minimum. Donc oui, Kafka, c'est dur depuis 2014, engagé en 2013 par le Gouvernement de François HOLLANDE, il y a eu une baisse des dotations de la part de l'Etat, que je partage, parce-qu'il faut faire face à nos déficits publics. La France, notre beau pays, était au bord du précipice. Je tiens quand même à préciser que les gens qui ne voulaient pas croire ça, le budget de l'Etat français a été refusé par Bruxelles parce qu'on ne remplissait pas nos obligations. C'est bon d'avoir des déficits chaque année mais à un moment donné il faut payer et quand on ne peut plus payer, on coupe la machine à billets, plus d'argent du tout, donc il fallait engager. Par obligation Monsieur HOLLANDE a dû engager la réduction des déficits publics. On a tapé sur la tête des collectivités, chacun a dû faire un effort, je trouve que l'effort qui a été demandé aux collectivités est à la limite du raisonnable. Un tiers de nos recettes fiscales provenant de l'Etat en moins, soit un millions d'euros en recettes de fonctionnement chaque année. Avec un million, je peux envoyer toutes les écoles en classes de neige sans aucune difficultés. Un million en moins, je fais comment ? Après derrière pour payer des charges qui sont incompressibles, il faut bien que je chauffe les bâtiments, l'eau, le gaz, l'électricité, il faut bien allumer la lumière. Les gens sont un peu étonnés mais l'éclairage public dans les rues c'est la ville qui paye, ce n'est pas ENEDIS qui paye, c'est vous qui payez. Le coût, nous sommes à 700 000 euros de dépenses de fluides par an, 700 000 euros en faisant toutes les économies, vu qu'on change systématiquement tous les réseaux d'éclairage public comme les équipements, quand on peut le faire, du style de ce qui va arriver dans les équipements sportifs où on change en LED, en ampoules à haute économie d'énergie et on paye, c'est bien nous qui devons payer. Alors après Monsieur HALLE, encore une fois, je me passerai bien moi des travaux obligatoires de la rue Roosevelt, je m'en passerai bien des soucis, ça fait un an, j'ai tenu au moins 15 réunions, la rue Franklin Roosevelt c'est bien simple, voilà le problème posé à table : si on ne fait pas il n'y a plus d'eau et d'électricité dans le centre de Mouvaux. On y va, plus d'eau, plus d'électricité ? On peut tenter l'expérience de revenir au 17^{ème} siècle, il n'y a pas de problème, ça va faire drôle pour certains. Donc je me dois, pour une ville qui veut ancrer son arrivée dans le 21^{ème} siècle, d'avoir quand même des éléments de confort minimum. Donc changer les réseaux d'eau potable et changer le réseau basse tension est une obligation pour la rue Roosevelt. Qu'est-ce que ça entraîne ? Un million, je le trouve où ce million ? Parce qu'on peut dire stop, on ne refait que le réseau et on ne touche pas l'éclairage public et on ne profite pas de ce chantier pour enfouir les réseaux. Ah ouais on peut laisser comme ça, vous savez on revient dans 5, 10 ans, la rue Roosevelt qui est la rue principale, elle tombe en ruine et les commerçants ferment tous boutique les uns derrière les autres et puis après il arrive quoi, une belle friche qu'on peut trouver dans certains départements en France ? Ce n'est pas ma volonté. Après derrière, je me passerai bien des travaux de la rue Faidherbe, de la rue Guy Mômquet et de la rue de l'Epinette, ce n'est pas de ma faute si le réseau d'assainissement il date de plus de 50 ans, qu'il est encore en briques et que ça part dans tous les sens, et que ça pollue la nappe phréatique. Vous savez un réseau d'assainissement c'est des eaux usées, les eaux grises, les eaux des toilettes, ça va partout, on ne sait pas où ça va. Un million, il faut trouver là aussi un million d'euros, ça fait deux. Et puis je me passerai bien moi de la toiture de Lucie Aubrac, 500 000 euros, il faut changer toute la toiture et j'ai une bonne nouvelle à annoncer, on va le faire cette année, il y en a marre, le bâtiment fuit de partout. Ceux qui sont utilisateurs de Lucie Aubrac, quand il pleut et bien il faut rentrer dans l'école avec un parapluie, c'est la seule, une des rares école en France où on rentre avec un parapluie, ça ne porte pas malheur là quand on rentre avec un parapluie, au contraire c'est vraiment pour nous abriter. Mais au-delà de cette petite touche d'humour au passage, le toit il tombe sur la tête des enfants et qui est responsable ? Et oui Le Maire. Le Maire il est responsable de tout. Mais là, les bâtiments c'est de la responsabilité de la collectivité. Alors oui, je mets 500 000 euros sans problème sur la table et je me débrouille pour les trouver les 500 000 euros, donc ça fait 2,5 millions. Et puis les normes, moi j'aime bien les normes, mais les normes à un moment donné ça me ... J'en ai ras-le-bol des normes. 100 000 euros encore cette année sur l'accessibilité des équipements publics, 100 000 euros ! Aller re-100 000 euros ! Comme si on avait hop 100 000 euros ! Donc moi, 100 000 euros en plus qu'il faut trouver pour l'accessibilité sinon qu'est-ce qu'on me dit, le Préfet : attention la commission de sécurité je vais l'envoyer, je ferme le bâtiment. Et je ferme le bâtiment, les gens qu'est-ce que j'en fais, je les mets où, j'en fais quoi ? Et puis après, je m'en passerai bien moi de l'entretien du patrimoine, et Monsieur HALLE vous le savez parce que vous avez une antériorité liée à votre expérience professionnelle, on a un patrimoine et bien il faut s'en soucier de notre patrimoine, c'est comme une maison, si vous ne faites pas de travaux dans votre maison à un moment votre maison elle tombe sur vous. Et bien c'est ce qui se passe, dans cette belle Mairie, je prends l'exemple, le chauffage est à changer dans sa globalité. Quand j'arrive dans la Mairie que je vois mes pauvres collaborateurs qui sont tous avec des radiateurs électriques, ils font pitié, ils tirent les radiateurs électriques mais il fait 14 °. Alors je veux bien mais à un moment donné ils vont tous se mettre en arrêt maladie. Je vais être le contributeur du déficit de la sécurité sociale bientôt. Donc il faut bien changer, là aussi c'est même chose le chauffage de la Mairie c'est à chaque fois, voilà 30 000 euros, il faut trouver 30 000 euros Monsieur le Maire, aller 30 000 euros, je fais comment ? Après, on me dit Monsieur le Maire, on a encore une mauvaise nouvelle, il y a tout le réseau d'alimentation d'eau de la Mairie qui est obsolète, ça claque dans tous les coins. Allez voir une petite peu le pôle enfance, jeunesse là au sous-sol, il y a deux bureaux où ils ont pris toute la flotte, les deux tuyaux dans le sous-plafond ont claqué, voilà. Là aussi, on me dit Monsieur le Maire il y a 84 000 euros à trouver. Et puis après, je prends dans les équipements et à juste titre, la salle Henssens, pour ceux qui connaissent, qui vont sur le terrain, la salle Henssens j'ai tous les petits gymnastes sur la tête, ils font de la gym alors c'est vrai ils doivent courir mais par les temps forts de l'hiver là, il a fait des températures négatives, il faisait à peine 10 °. Faire de la gym avec des moufles c'est un peu dur. Si vous êtes adepte de la poutre avec des moufles ça ne va pas trop bien. Là aussi on me dit il faut 40 000 euros on doit changer les convecteurs. Et puis après, le PPI toitures, vous le savez, depuis quelques années, plan pluriannuel pour les toitures, si on ne change pas les tuiles d'une maison, ça fuit. Passez ici sur la terrasse en Mairie vous regardez, ici en sortant, vous regardez il y a des trous. Quand il pleut, vous venez, ça coule. Qu'est-ce que je fais, je laisse partir le bâtiment ou j'agis ? Et puis après les écoles, parce qu'il y a beaucoup de représentants des écoles, les écoles et bien les écoles tout le monde sait, on dit : Monsieur le Maire il faut changer le tableau électrique, Monsieur le Maire il faut changer les rondsins, Monsieur le Maire il faut refaire la cour de récréation, Monsieur le Maire il faut agrandir ça, mais je le trouve où le pognon ? J'ai l'impression que de temps en temps il doit y avoir une machine à billets ici, mon cher Benjamin tu m'as caché une machine à billets dans la cave. Je pense qu'il faudrait faire tourner plus souvent la machine à billets. Et puis, le clou du spectacle, non seulement je dois trouver ça et puis j'ai un Etat qui dit : Monsieur le Maire de Mouvaux, vilain petit canard, on tape sur mes doigts et on met 100 000 euros d'amende, 120 000 euros d'amende parce que je ne produis pas assez de logements sociaux sur la commune. Mais qu'est-ce que j'ai moi attendez, je suis Maire. Il y a eu des lois NOTRE en 2015, il y a eu la loi MAPAM en 2016, je ne suis même plus responsable du plan local de l'habitat, je ne suis plus responsable de la mission habitat logement, c'est la MEL et la MEL elle ne fout rien sur notre territoire, elle ne fout rien, pas un rond qu'elle met, pas un euro. Parce qu'encore une fois on dit : ah ouais

mais Monsieur le Maire chez vous c'est cher. Voilà, alors c'est vrai que quand je vais en commission d'attribution pour acheter des terrains on compare Mouvaux avec des petits patelins qui sont au fin fond des Weppes. Le prix du mètre carré ici est entre 300 et 500 euros et au fond des Weppes il est à 20 euros. Et bien oui mais je dis si vous trouvez un terrain au mètre carré à 20 euros à Mouvaux il faut me le dire, j'achète tout de suite. Vous savez très bien j'ai eu une opportunité foncière pour la reconstruction de la maison de retraite, aubaine, la ville de Tourcoing qui a vendu un terrain que j'ai acheté, superbe, à un prix qui pour moi est très très attractif. Et je sais que le prix est très attractif mais pareil il est quand même de plus de 100 euros du mètre carré. Un petit carré de mètre de pelouse, 100 euros, on peut mettre des brebis dessus, on peut mettre des vaches. Voilà, donc là à un moment donné, vous savez KAFKA est un gamin à côté de ce que je vis aujourd'hui et de ce que peuvent vivre les Maires en France. Il y a un ras-le-bol, un ras-le-bol de prendre les Maires pour des vaches à lait. Un ras-le-bol pour mettre les Maires les derniers soldats de la République, face au peuple, les derniers responsables, ceux à portée d'engueulade, à longueur de journée je me fais engueuler. Quand je vais dans les rues de Mouvaux : Monsieur le Maire, quand il y a un problème de trottoir, c'est la MEL mais c'est moi qu'ils viennent engueuler. Et tiens en ce moment, sujet d'actualité, je reçois des dizaines de mails tous les jours : Monsieur le Maire, les déchets, qu'est-ce que je fais de ma poubelle ? Bientôt je devrais prendre ma voiture pour ramasser les déchets le soir, parce que ESTERRA est en grève, voilà. Le Maire est responsable de tout. Mais merde, qu'est-ce qu'elle fout la MEL c'est elle qui s'occupe des déchets, pourquoi elle ne met pas un service de substitution ? Excusez-moi de mon courroux je vais retrouver mon calme. Vous citez aussi les 3 millions de charges courantes, au-delà du gaz, de l'électricité que j'ai précisée tout à l'heure il y a aussi le carburant dans les véhicules. Je pourrais acheter des véhicules électriques mais ça augmenterait ma dépense d'électricité, les véhicules de Mouvaux on fait attention mais il faut bien qu'on circule, que la balayeuse elle circule, que les ouvriers qui doivent aller réparer un radiateur à tel endroit, tel endroit, prennent leur camionnette qui circule, si on ne met plus de gazoil ou d'essence maintenant super 95 dans la voiture, je peux être innovant dans le domaine en ayant des ouvriers qui poussent le véhicule, ce serait original. Pourquoi pousser le véhicule, parce qu'ils ont leur matériel à l'intérieur. Après, il y a aussi tout l'entretien courant de la ville, l'entretien des espaces verts, l'entretien des rues, ce n'est pas de ma faute s'il y a des salopards qui jettent leurs papiers dans tous les coins. Si tout le monde était respectueux des espaces publics, on a foutu 130 poubelles partout dans la ville, des corbeilles, si tout le monde posait dans la corbeille mais on en trouve partout, voilà et bien si on ne ramasse pas ça fait de plus en plus et à un moment donné vous êtes les premiers à dire : mais Monsieur le Maire pourquoi vous ne ramassez pas ? L'entretien et la propreté c'est près de 100 000 euros chaque année, voilà la réalité. Il faut les trouver les 100 000 et puis après les locaux scolaires mais sur les charges courantes, les locaux scolaires si je ne donne pas de produits d'entretien aux femmes de ménage elles nettoient comment, à l'eau claire, comment elles font ? Et après derrière les salles municipales à votre avis qui c'est qui les entretient les salles municipales ? Quand on loue une salle, la personne elle s'en va, elle est gentille, elle ferme la porte, elle ferme la lumière, mais bien souvent il y en a certains qui oublient de fermer la lumière mais s'ils ont laissé des trucs et bien non c'est la Mairie ! Et après derrière, je vais m'arrêter là parce que il y a un bout. Et si je n'achète plus de couches culottes pour les petits du centre petite enfance, on fait comment ? Alors, vous voyez vraiment KAFKA est un gamin. Après, sur le personnel, on a une masse salariale qui est contenue. Dernièrement je regardais le vote d'une ville à peu près équivalente à Mouvaux, qui n'est pas à proximité, qui est plus le long de l'A1, équivalente, ne comptez pas sur moi sur la délation de la commune, le Maire n'est pas de la même mouvance politique que moi, sa masse salariale, nous c'est 7,4 millions d'euros, sa masse salariale 12 millions d'euros. Je lui souhaite bien du courage parce que ce qui va arriver c'est que la masse salariale d'une collectivité, un Maire qui ne s'en empare pas maintenant, après 2020, il aura des réveils douloureux, très douloureux parce qu'encore une fois, la masse salariale on peut dire ce que l'on veut, on peut me dire : Monsieur le Maire ne remplacez pas automatiquement les départs en retraite, mais c'est ce que l'on fait. Mais, je prends les écoles, je ne remplace pas les Atsem quand elles partent en retraite ? Je ne remplace pas les femmes de service, je ne remplace pas les gens qui servent la restauration scolaire, je ne remplace pas ? Je ne remplace pas les éducatrices spécialisées dans les centres petite enfance, on fait quoi ? Et après, sur ces charges de personnel je subi ou j'ai subi, j'espère que le Gouvernement va se calmer à ce sujet mais on a bien eu le cadeau de François HOLLANDE avant son grand départ, la bonification du point d'indice : 180 000 euros au revoir, au suivant. Et la revalorisation de la caisse de retraite la CNRACL des fonctionnaires hop 80 000 euros, allez les fonctionnaires, OK on cède, les Maires vous payez 80 000 euros. Voilà, on fait comment et puis là encore cadeau de départ on a revalorisé les grilles des échelles indiciaires, ils le méritent peut-être les collaborateurs mais il faut pouvoir les payer. Donc tout le monde est revalorisé, dans cette Mairie tout le monde a gagné 10, 15 points, d'autres 20, 30 points. Ça ne fait pas grand-chose, ça fait une centaine d'euros pour chacun multiplié par le nombre d'ETP, vous calculez 250 ETP, 250 fiches de paie, vous calculez à la fin. Et puis alors après, je voudrais quand même bien appuyer dans ce contexte qui est bien noir on a donné des priorités et oui Pascal, on est responsable, on a voulu maintenir un tissu associatif stable, nos associations, nos clubs sportifs. Les OGEC, sur le territoire de la ville de Mouvaux, grande spécificité, pour ceux qui ne savent pas, il y a plus d'enfants scolarisés dans le privé que dans le public, mais c'est la ville qui paye la compensation pour chaque enfant, c'est la loi. Chaque enfant Thomas ça coûte combien ? 750 euros environ ?

M. DESMETTRE : 700 euros.

M. le Maire : Combien exactement ?

M. DESMETTRE : 693.

M. le Maire : 700 euros donc vous voyez chaque petite tête qui rentre à l'école Saint Jeanne d'Arc, à l'école Sacré Cœur Saint Paul, à l'école Saint François c'est 700 euros que nous devons payer. Et après, dernier point au-delà de ce maintien, on a un centre communal d'action sociale, ma chère Marie, moi je veux bien laisser la subvention du centre communal d'action sociale, mais Marie elle va faire comment, comment va-t-elle faire pour aider ceux qui n'ont peut-être pas notre chance, ceux qui sont les plus démunis, on fait comment ? Voilà, mon cher Benjamin si tu as quelque chose à ajouter, tu peux ajouter.

M. HUS : Tout est dit, tout est dit Monsieur le Maire, moi j'ai juste une question technique de Monsieur COMPERE sur la non-affectation de certaines dépenses d'investissement. En réalité lorsqu'on vous a fait la présentation par le powerpoint, il y a quelques semaines, vous avez des petits investissements, je les appellerai comme ça, du quotidien, comme je les appelle également où on intervient ponctuellement dans les écoles, dans les bâtiments sportifs, ça ne fait pas partie d'une grande famille et donc c'est pour ça qu'ils sont re-globalisés si vous voulez, on n'a pas la date d'affectation. Monsieur HALLE je ne vais pas refaire la présentation powerpoint même si je pense que ça vous serait utile parce que je ne comprends pas, je pense que vous n'avez pas compris ce qu'on vous a indiqué. Et je terminerai, si vous êtes d'accord Monsieur le Maire, en remerciant chaleureusement Pauline, qui est à mes côtés, qui fait un excellent travail avec ses collaborateurs également pour nous présenter toujours des documents de qualité comme ce soir.

M. le Maire : Mes remerciements vont à Pauline également, à Madame la Directrice des services et ce n'est pourtant pas le moment pour me demander une augmentation de salaire demain, hein, vous connaissez le budget mieux que moi, le budget est très contraint pour cette année 2018. Y a-t-il encore quelqu'un qui veut prendre la parole ?

Par 28 voix pour et 4 voix contre (MM. COMPERE et HALLE, Mmes HERVEIN et COLLOT), le Conseil Municipal adopte.

8-Budget primitif 2018 pompes funèbres

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 du service extérieur des pompes funèbres qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 000 Euros en section « d'exploitation ».

M. HUS, Rapporteur : Nous avons inscrit en recettes et en dépenses la somme de 3 000 euros en section d'exploitation, voilà tout simplement pour ce budget des pompes funèbres.

M. le Maire : Y a-t-il des observations particulières sur les pompes funèbres ou des compléments d'informations, non je ne le pense pas. Les pompes funèbres font toujours l'unanimité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

9-Vote des taux des taxes locales 2018

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Après avis de la Commission n°9 en date du 10 mars 2018, il est proposé un maintien des taux des taxes locales pour 2018.

Les taux sont donc proposés ainsi qu'il suit :

	Taux communal 2017	Taux communal 2018
Taxe d'Habitation	34,37 %	34,37 %
Taxe sur le Foncier Bâti	21,98 %	21,98 %
Taxe sur le Foncier non bâti	89,12 %	89,12 %

M. le Maire : Avant de passer la parole à Benjamin donc je souligne, pour que ce soit bien clair, les impôts locaux n'augmentent pas en 2018. Donc on garde les mêmes taux. Mon cher Benjamin.

M. HUS, Rapporteur : Absolument, stabilité de la fiscalité, taxe d'habitation à un taux communal qui reste à 34,37 %, la taxe sur le foncier bâti le maintien du taux à 21,98 % et enfin le foncier non bâti à 89,12 %, parfaite stabilité.

M. le Maire : J'y reviens, c'est un choix responsable, on aurait pu avoir la facilité d'augmenter et de proposer plein d'autres choses, on a souhaité, par les temps qui courent, maintenir un pouvoir d'achat aux contribuables. Donc on s'est dit, après de longues discussions, on s'est dit non on n'augmente pas les impôts locaux. Pourtant, je tiens à bien préciser, à souligner, je suis un des rares politique en 2014 et vous pouvez reprendre mes engagements politiques, je m'étais engagé à augmenter les impôts, je suis un sale homme politique, je ne tiens pas mes engagements, mince. J'avais bien précisé que j'augmentais et en deux fois les impôts locaux, c'est-à-dire sur le coût de la vie, déterminé par la loi de finances. Et il me semble bien que la PLF pour 2018 elle prend une augmentation de 0,9 % de tête, pas un petit pour cent. Et bien nous n'augmentons pas, nous n'augmentons pas. On fait face, on verra bien en 2020 à quelle sauce on va être mangé au niveau de cette exonération de taxe d'habitation. La seule chose que j'espère, et là j'attire l'attention haut et fort, c'est que l'on ait une compensation dynamique et non pas comme l'ex-taxe professionnelle qui a été transférée à la communauté urbaine, aujourd'hui devenue métropole. Depuis les années 2001 Mouvaux touche 530 000 euros chaque année, aucune revalorisation. Donc c'est 530 000 euros en 2001 et ça va être 530 000 euros en 2018. Vous voyez un petit peu la différence ? Donc pourquoi je dis ça, si on a une compensation à l'année 2017, à l'euro près certes en 2020, c'est-à-dire qu'on va partir sur l'élaboration d'un budget de 2020 en négatif. Je tiens à signaler quand même que la taxe d'habitation était toujours dynamique parce qu'on avait plus de personnes qui payaient la TH à Mouvaux, donc si demain c'est harmonisé, les recettes elles vont être harmonisées.

Par 31 voix pour et 1 abstention (M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

M. COMPERE : Je me permettrais Monsieur le Maire, personnellement l'impôt, comme vous le savez, c'est une redistribution mais le problème c'est que les taxes d'habitation sont des impôts particulièrement injustes, c'est la raison pour laquelle je m'abstiens.

M. le Maire : On peut prendre la chose de cette façon. Moi, je considère un impôt comme un geste de solidarité, vous êtes un peu en contradiction Monsieur COMPERE, vous demandez plus de services publics mais qui va les payer ? S'il n'y a pas d'impôts, qui les payent ? Vous voulez que je fasse payer plein pot une place en crèche. La place en crèche revient à peu près à un tiers pour celui qui paye, les deux tiers ils ne tombent pas du ciel.

M. COMPERE : Je suis pour une augmentation à la rigueur de l'impôt, le problème c'est que le système de cet impôt-là, la taxe d'habitation, est particulièrement injuste. C'est-à-dire qu'on fait payer à très peu de personnes la totalité de l'impôt et dans d'autres villes l'inverse, donc c'est un impôt qui n'est pas juste. Je suis pour l'augmentation d'un impôt juste.

M. le Maire : Pas juste, je vais reprendre, qui n'est pas égalitaire, qui n'est pas égalitaire. Mais je partage avec vous, mais ça c'est lié aussi à l'histoire. Vous savez, moi je regrette, d'un côté en tant que Maire gestionnaire comptable, que mes valeurs locatives de Mouvaux, les valeurs locatives sont bien basses mais de l'autre côté en tant que contribuable je suis content qu'elles soient bien basses. Je rappelle quand même que les valeurs locatives à Mouvaux elles sont à la moitié de celles des villes limitrophes comme Marcq en Baroeul. Donc, comme les villes touchent toujours un retour par rapport à la taxe d'habitation de l'ordre de 75 %, si la valeur locative est élevée et bien elles en touchent 75 %. Si une valeur locative et une taxe d'habitation est de 1 000 à Mouvaux, on touche environ 750 euros et elle sera de 2 000 à Marcq donc ils touchent 1 500 euros.

M. COMPERE : On aurait pu les réévaluer ?

M. le Maire : Mais c'est tant mieux pour nous, c'est tant mieux, ce qui joue aussi sur notre attractivité c'est que nos valeurs locatives sont correctes.

10-Subventions et provisions 2018

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Après avis de la Commission n°9 en date du 10 mars 2018, il vous est proposé d'accorder, au titre de l'année 2018, les subventions et les provisions suivantes (voir tableau ci-joint).

M. le Maire, Rapporteur : Vous avez été destinataire des propositions de provisions, par rapport donc à 2018. Ça va des écoles, des associations de parents d'élèves diverses, de l'économie notamment avec l'association Les Comptoirs du Commerce, du domaine social notamment avec le COS et puis SNC, ça vous dit quelque chose Monsieur ...

M. HALLE : Oui.

M. le Maire : Parlons Français, les anciens aussi avec les comités et les clubs, le sport mon cher Eddie, la culture et les différents projets pour nos jeunes entre les projets osez rêver et les projets jeunes BAFA. Voilà, vous avez eu la liste complète. Y a-t-il des observations particulières ? Madame HERVEIN vous avez la parole.

Mme HERVEIN : C'était une question Monsieur le Maire. J'ai remarqué qu'au niveau des écoles il manquait deux écoles : l'école Saint François et l'école Sacré Cœur Saint Paul. Elles n'ont pas fait de demande de subvention cette année ? C'est une question.

M. DESMETTRE : Non, certainement qu'elles lisent la presse et qu'elles regardent la même télé que nous, effectivement elles n'ont pas fait de demande.

Mme HERVEIN : C'est étonnant parce qu'en fait elles en ont besoin.

M. DESMETTRE : Etonnant ou responsable je ne sais pas.

Mme HERVEIN : Est-ce que vous les avez relancées ?

M. le Maire : Alors je tiens, non je tiens à préciser ...

Mme HERVEIN : Non mais elles ont peut-être oublié de donner leur dossier.

M. le Maire : Moi j'ai la réponse pour une école, cette école n'a pas souhaité demander de subvention cette année.

Mme HERVEIN : Laquelle.

M. le Maire : C'est Sacré Cœur Saint Paul. Cette école n'a pas souhaité demander de subvention cette année.

Mme HERVEIN : Laquelle, je n'ai pas entendu ?

M. le Maire : C'est Sacré Cœur Saint Paul qui n'a pas demandé et qui m'a envoyé un mail, qui m'a dit voilà on ne justifie pas, on ne demande pas de subvention cette année.

Mme HERVEIN : C'est très bien.

M. le Maire : Ils se financent par ...

Mme HERVEIN : D'autres moyens.

M. le Maire : Voilà.

Mme HERVEIN : Et Saint François, vous n'avez pas eu de nouvelles ?

M. le Maire : On lance le dossier et puis il y a quand même un mail qui est relancé pour dire : attention votre dossier doit être déposé pour telle date. Et on envoie encore un mail en disant : si vous avez des difficultés vous pouvez venir, on va vous aider à remplir le dossier. Donc pour ces subventions, il y a certaines personnes autour de la table qui ne participent pas au vote pour certaines associations.

(Ne participent pas au vote relatif à la subvention au Comité des Anciens des Francs : M. Eddie BERCKER, M. Josph SANSONE

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) : M. Guy HALLE

Ne participe pas au vote relatif à la subvention au CLIC CLELIA : Mme Marie-Joëlle WATINE)

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte

11-Acompte subventions aux associations sportives

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Les subventions aux associations sportives dont le montant annuel sera déterminé conformément aux conventions conclues entre chaque association et la municipalité, feront l'objet d'une délibération qui sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal. Toutefois, afin de permettre le bon fonctionnement de ces associations, il vous est proposé d'accorder dès à présent aux associations sportives une avance sur les subventions annuelles à leur verser correspondant à 50% de la subvention de fonctionnement – hors subvention spécifique et exceptionnelle - versée en 2017.

Le détail et la répartition de ces avances qui s'imputeront sur le montant total des subventions prévues pour les associations sportives, sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Subventions 2017	Acompte subventions 2018 : 50% de la subvention de fonctionnement versée en 2017	INFORMATION
SP - SPORTS :	110 820,00	47 807	
VOLLEY CLUB MOUVALLOIS	24 272	7 601,50	
<i>Subvention de fct</i>	<i>15 203</i>	<i>7 601,50</i>	
<i>Subvention de niveau</i>	<i>6 000</i>		
ETOILE SPORTIVE MOUVALLOISE (E.S.M.)	26 212	9 503	
<i>Subvention de fct</i>	<i>19 006</i>	<i>9 503</i>	
<i>Subvention de niveau</i>	<i>6 000</i>		
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>1 206</i>		
ASSOCIATION MOUVALLOISE D'AIKIDO	1 317	658,50	
A.S.C.J.D'ARC	8 970	4 485	
ASSOCIATION TENNIS DE MOUVAUX (A.T.M.)	11 520	5 760	
ASSOCIATION SPORTIVE MOUVALLOISE (A.S.M.)	5 665	2 832,50	
MOUVAUX FUTSAL CLUB	2 555	1 277,50	
ASSOCIATION ATHLETIC BASKET CLUB MOUVAUX (ABCM)	7 871	3 935,50	
CLUB MOUVALLOIS DE JUDO (C.M.J.)	4 600	2 300	
ESCRIME CLUB MOUVALLOIS (E.C.M.)	5 112	2 556	
KARATE CLUB MOUVALLOIS (K.C.M.)	3 934	1 967	
MOUVAUX MUSCULATION	813	406,50	
RALLYE CYCLO MOUVALLOIS	3 353	676,50	
<i>Subvention de fct</i>	<i>1 353</i>	<i>676,50</i>	
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>2 000</i>		
CENTRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ADULTES DE MOUVAUX (C.A.P.A.M.)	1 446	723	
UNORA ROLLER (ROLLER CLUB DE MOUVAUX)	3 570	1 785	
LA PETANQUE MOUVALLOISE	873	436,50	
BOURLOIRE ST GERMAIN	927	463,50	
AMICALE VICTOR HUGO	270	135	
CLUB DETENTE ET AMITIE	333	166,50	
BEAUTIFUL YOGA	276	138	

M. BERCKER, Rapporteur : Comme chaque année il vous est demandé de bien vouloir accorder aux associations sportives 50 % de la subvention de fonctionnement de l'année N-1, ceci pour faire face aux frais d'engagement qu'ils auront à supporter d'ici le mois de Juin, en attendant l'étude des dossiers complémentaires qui va intervenir au mois de Mai et détermination de leur subvention définitive au mois de Juin.

M. le Maire : Donc c'est toutes les associations sportives, on leur donne 50 % parce que si on leur donne un peu tard ils ont quelques difficultés de trésorerie.

(Ne participe pas au vote relatif à la subvention à la Bourloire St Germain : M. Christian MAUCONDUIT

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à l'association Athletic Basket Club Mouvaux (ABCM) : M. Romain KALLAS)

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

12-Acompte subventions aux associations culturelles et de loisirs

Mme Sandrine DUCRET-DELSALLE, Adjointe, Rapporteur ;

Les subventions aux associations culturelles et de loisirs, dont le montant annuel sera déterminé conformément aux conventions conclues entre chaque association et la municipalité, feront l'objet d'une délibération qui sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal. Toutefois, afin de permettre le bon fonctionnement de ces associations, il vous est proposé d'accorder dès à présent aux associations culturelles et de loisirs une avance sur les subventions annuelles à leur verser correspondant à 50% de la subvention de fonctionnement – hors subvention spécifique et exceptionnelle - versée en 2017.

Le détail et la répartition de ces avances qui s'imputeront sur le montant total des subventions prévues pour les associations culturelles et de loisirs, sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Subventions 2017	Acompte subventions 2018 : 50% de la subvention de fonctionnement versée en 2017	INFORMATION
CULTURE ET LOISIRS :	10 700	3 950	
OHM	4 000	1 500	
<i>Subvention de fct</i>	3 000	1 500	
<i>Subvention complémentaire</i>	1 000		
CATM	2 600	800	
<i>Subvention de fct</i>	1 600	800	
<i>Subvention complémentaire</i>	1 000		
TVL	700	350	
CLUB D'HISTOIRE LOCALE DE MOUVAUX	650	325	
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	500	250	
BAT'S	300	150	
CCPAM	200	100	
LUDOTHEQUE POUR TOUS	250	125	
CLASSE MAGIQUE	100	50	
OH LUDI-K	500	100	
<i>Subvention de fct</i>	200	100	
<i>Subvention complémentaire</i>	300		
LILLE COSPLAY	500	100	
<i>Subvention de fct</i>	200	100	
<i>Subvention complémentaire</i>	300		
MOUVAUX JUMALGES	400	100	
<i>Subvention de fct</i>	200	100	
<i>Subvention complémentaire</i>	200		

Mme DUCRET – DELSALLE, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Donc même principe que pour les associations sportives mais pour nous c'est la deuxième année où nous fonctionnons de cette manière, c'est-à-dire que depuis l'année dernière nous avons mis en place le dossier de subvention à points et de ce fait les associations culturelles et de loisirs ont la moitié de leur budget de fonctionnement qui est voté maintenant. Le solde sera versé au mois de Juin après étude des dossiers par la commission Culture Animation Commerce que je salue autour de la table, voilà Monsieur le Maire.

M. le Maire : Alors là pour ça, je ne sais pas : Florence tu fais partie du bureau toi de la bibliothèque, et Germaine non plus ?

Mme DUCRET – DELSALLE : Non elle est bénévole.

M. le Maire : Tout le monde peut voter.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

13-Formation des élus

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit un renforcement du droit à la formation des élus.

Dans ce cadre, il convient que le Conseil Municipal délibère tous les ans sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, et que cette information soit annexée au Compte Administratif.

Il est rappelé que les crédits ouverts au budget primitif 2017 au titre de la formation s'élevaient à 3300 €.

Formations suivies en 2017				
Organisme de formation	Nature de la formation	Durée de la formation	Elus concernés	Coût de la formation
CEDIS	Nouveau paysage politique : les défis de la transition pour les collectivités locales	4 jours	Daniel Compère	600 €

M. le Maire, Rapporteur : Donc c'est la délibération classique pour rappeler les crédits ouverts au BP 2017 pour les formations des élus et il y a Monsieur COMPERE qui est toujours assidu pour les formations. Vous avez suivi une formation sur l'année 2017. Il faut voter pour ça ? Moi j'ai envie de m'abstenir pour voir Monsieur COMPERE. Allez, on vote, c'est l'effet de la blague Monsieur COMPERE, vous savez très bien que la formation des élus est un droit fondamental.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

14-Tarifs programmation artistique au sein de l'Etoile-Scène de Mouvaux

Mme Sandrine DUCRET-DELSALLE, Adjointe, Rapporteur ;

Par délibération en date du 22 mars 2017, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants applicables à la programmation artistique au sein de l'Etoile, scène de Mouvaux.

Après avis favorable de la commission « Culture-Animation » en date du 24 février 2018, il vous est proposé d'adopter les tarifs suivants applicables à la programmation artistique au sein de l'Etoile, scène de Mouvaux, à compter de la saison 2018/2019 :

Abonnements

6 Mouvaux en concert = 62 € dont 2 € gestion billetterie

6 Mouvaux en concert + Jazz en Nord = 70€ dont 2 € gestion de billetterie

Places sans abonnement

	Tarif plein	Tarif réduit
Concert	16 € *	9 € *
Théâtre	16 € *	9 € *
Belles sorties	Gratuit pour les - de 12 ans 2 € pour les 12-25 ans 5 € pour les + de 26 ans	

*Dont 0,99 € de frais de gestion de billetterie (sauf pour les billets gratuits)

Tarifs réduits et gratuité :

Le tarif réduit concerne les mineurs, les membres de l'école de musique âgés de plus de 26 ans, les étudiants, les jeunes titulaires de la carte espace jeune, les chômeurs (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois), les personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité, les bénéficiaires du revenu de solidarité active, les groupes à partir de 8 personnes, les parents accompagnants des élèves de l'école de musique, les abonnés Mouvaux En Concert, les familles (1 adulte + 1 enfant minimum).

Pour les concerts, la gratuité est accordée aux élèves de l'école de musique âgés de moins de 26 ans, leurs parents accompagnants bénéficient du tarif réduit.

Pour le théâtre, la gratuité est accordée aux élèves des cours de théâtre âgés de moins de 26 ans, leurs parents accompagnants bénéficient du tarif réduit.

Dans le cadre de ces actions culturelles, le service culturel garde la possibilité de réserver des places de spectacles gratuites pour des publics ciblés et des invitations nécessaires au fonctionnement de la saison culturelles (invitations pour bénévoles, invitations professionnelles...).

Mme DUCRET – DELSALLE, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Je vous propose en fait de revoir les tarifs de la programmation artistique, et j'insiste sur le mot artistique, parce que ça n'englobe pas que les concerts, la programmation musicale, mais c'est surtout un alignement de la programmation théâtre. Nous avons un tarif qui était différent et nous l'avons aligné sur le tarif concert à savoir, 16 euros en tarif plein, 9 euros en tarif réduit. Nous avons également élargi la politique de tarif réduit aux familles avec un tarif spécifique donc un adulte plus un enfant, c'est-à-dire que si les deux payent ils vont payer 18 euros à la place de 25 euros et enfin plus généralement également, dans le cadre de notre politique culturelle, nous souhaitons pouvoir remercier certaines personnes qui s'impliquent fortement dans la vie de la ville, qu'il s'agisse des bénévoles, des comités de quartier en leur offrant la possibilité de venir gracieusement, donc une place offerte par la ville pour venir assister à l'une de nos programmations. Voilà, c'est pour cela que vous avez cette spécificité dans cette délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

15-Tarifs Ecole de musique

Mme Sandrine DUCRET-DELSALLE, Adjointe, Rapporteur ;

Par délibération en date du 22 mars 2017, le Conseil Municipal a adopté les droits d'inscription à l'Ecole de musique tels qu'il suit :

Tarifs droits d'inscription	A compter de l'année scolaire 2017/2018		
MOUVALLOIS	1 ^{ère} inscription	2 ^{ème} inscription et suite	Tarif adulte (≥ 18 ans)
Solfège ou Chant choral	32 Euros	16 Euros	43 Euros
Instrument	53 Euros	32 Euros	80 Euros
2 ^{ème} instrument	53 Euros	32 Euros	80 Euros
NON MOUVALLOIS	Tarif unique enfant		Tarif unique adulte (≥ 18 ans)
Solfège ou Chant choral	93 Euros		110 Euros
Instrument	175 Euros		235 Euros
2 ^{ème} instrument	175 Euros		235 Euros

Il était demandé, en sus des droits d'inscription, une contribution forfaitaire de 9€ par inscription pour les frais de reproduction des partitions (obligation de la SACEM).

Après avis favorable de la commission n° 6 du 24 février 2018, il vous est proposé d'adopter la revalorisation des droits d'inscription à l'Ecole de musique tels qu'il suit :

Tarifs droits d'inscription	A compter de l'année scolaire 2018/2019		
MOUVALLOIS	1 ^{ère} inscription	2 ^{ème} inscription et suite	Tarif adulte (≥ 18 ans)
Solfège ou Chant choral	35 Euros	18 Euros	46 Euros
Instrument	56 Euros	35 Euros	85 Euros
2 ^{ème} instrument	56 Euros	35 Euros	85 Euros
NON MOUVALLOIS	Tarif unique enfant		Tarif unique adulte (≥ 18 ans)
Solfège ou Chant choral	95 Euros		110 Euros
Instrument	180 Euros		240 Euros
2 ^{ème} instrument	180 Euros		240 Euros

Il est demandé, en sus des droits d'inscription, une contribution forfaitaire de 9€ par inscription pour les frais de reproduction des partitions (obligation de la SACEM).

Mme DUCRET – DELSALLE, Rapporteur : Là également sur l'école de musique je voulais juste vous donner un ou deux chiffres pour vous rendre compte de l'attractivité de notre école de musique. Nous accueillons maintenant plus de 360 élèves au sein de l'école alors qu'il y a encore quelques années nous étions en dessous de 200 élèves. Ce qui montre bien la grande attractivité, la grande qualité de l'enseignement de cette école de musique, bientôt il va falloir pousser les murs pour pouvoir accueillir tout le monde.

M. le Maire : Pas tout de suite.

Mme DUCRET – DELSALLE : Non, non, non, absolument. J'en profite pour saluer notre directrice qui se cache au fond de la salle, directrice de l'école de musique et de la programmation artistique. Nous avons juste revalorisé un petit peu les tarifs pour les Mouvallois et non Mouvallois. Il faut savoir que même avec cette revalorisation, nos tarifs restent ultra attractifs pour les personnes qui sont extérieures à la ville parce que pour certaines elles paieraient plus cher dans leur commune qu'en venant sur Mouvaux. Voilà, ce qui explique en partie peut-être aussi notre succès. Et je salue au passage tous les enseignants de cette école de musique qui font un travail remarquable tout au long de l'année avec les enfants.

M. le Maire : Et dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2018, il faut bien préciser que les professeurs ne sont pas bénévoles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte

CARNET

12 février : naissance de Joséphine, petite-fille de Joseph SANSONE

14 février : naissance de Briec, petit-fils de Joëlle WATINE

AGENDA

Vendredi 23 mars, 14h : Cross des écoles primaires et des 6^{èmes} du collège, complexe de Coubertin

Dimanche 25 mars, 12h30 : Banquet de Pâques des aînés, salle Bercker

Mardi 27 mars, 20h : Mouvaux en concert : Trio Métral (violon, violoncelle, piano), L'étoile

Vendredi 30 et samedi 31 mars, 20h30 : Théâtre : « Pourquoi pas Shakespeare ! » avec la Compagnie Epik, L'étoile

Vendredi 6 avril, 20h : Concert de l'Orchestre d'Harmonie de Mouvaux, L'étoile

Samedi 7 avril, de 10h à 17h : Portes ouvertes à la résidence-autonomie Le Vallon Vert

Samedi 14 avril, de 10h à 12h : Forum de l'été + atelier Petite enfance sur la motricité, salle Durieux de l'EJR

Du samedi 14 au dimanche 22 avril : Salon des artistes peintres et sculpteurs mouvallois, salons de l'hôtel de ville – *Vernissage le vendredi 13 avril à 18h30*

Dimanche 15 avril, 16h : Au « cœur » de la guerre – correspondances 1914-1918, chœur Mouv'voce de l'école de musique de Mouvaux et l'ensemble vocal du Conservatoire de Loos, auditorium de l'école de musique

Mercredi 18 avril, 19h : Conseil municipal consacré au PLU²

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h55.